



LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°16 -
Novembre 2006

SNPES-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax. : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

Edito :

CEF :
"LE SILENCE
EST D'OR !"

Les CEF en attendant les EPM absorbent une grande partie du budget de la PJJ. Recrutement massif de personnels contractuels, moyens pour le fonctionnement, rien n'est trop beau en cette fin d'année pour afficher les politiques sécuritaires.

L'absence de transparence caractérise toujours ces structures. Nombre de fonctionnements litigieux quant aux conditions de travail des personnels (sous qualifiés, sous-payés, horaires délirants, démissions, dérives dans les prises en charges de jeunes), commence à se savoir et le silence des DD sur certaines situations devient scandaleux.

De plus en plus, par voie de presse, d'interpellations syndicales et de citoyens, le voile commence à être levé.

CEF DE BORDE BASSE (82) DERAPAGES INCENDIAIRES

Dans la foulée d'un disfonctionnement interne installé, relaté par les médias, et parmi une série d'incendies volontaires, le CEF brûle à la fin de l'hiver 2005, suite à l'acte volontaire de l'un des jeunes placés.

Un éducateur et plusieurs jeunes ont été hospitalisés suite aux émanations de gaz. Une jeune fille est décédée quelques mois plus tard des suites de cette intoxication. Aucune information officielle n'a filtré de ces incidents graves. Le CEF brûle de nouveau en septembre 2006. Il serait inutilisable pour quelques mois ! Les jeunes sont dispatchés par la DR vers d'autres solutions, principalement en CEF. La jeune fille, inculpée pour cet incendie est présentée au TGI de Montauban. Dans le cadre de la PEAT, l'équipe du CAE a proposé une alternative à l'incarcération par le biais d'une proposition éducative de placement d'urgence en foyer éducatif. Cette proposition est retenue par le Juge de la Liberté et de la Détention mais elle n'est pas au goût de la hiérarchie locale

PJJ qui s'empresse de reprocher à l'éducateur de permanence « son appartenance syndicale, son idéologie et son manque de professionnalisme » !

Loi du silence

Lors d'une audience à la DR, celle-ci désapprouve ce qui a pu être dit à cet agent et dit par ailleurs « que certaines admissions au CEF se sont faites hors du cadre de la stricte légalité procédurale, sur pression de magistrats ». La délégation du SNPES-PJJ demande à la DR de s'interroger davantage sur ce qui conduit à des incidents dans ce type de structure qui secrète violences et parfois beaucoup de souffrances. Ainsi un mineur peut y entrer pour un délit dans le cadre d'une procédure correctionnelle et se retrouver en procédure criminelle. La loi du silence sur les CEF existe. Par ailleurs, la réorientation des jeunes se fait dans les foyers ou les lieux de vie... lieux où ils auraient dû aller dès le départ !

Budget 2007 : 300% de crédits en plus... pour les CEF du secteur habilité

Dans le budget 2007 de la PJJ, les crédits accordés pour les centres fermés dans les services habilités passent de 19 millions d'euros à 63 millions ! Soit une augmentation de 300 % !!

La création de 20 nouveaux CEF habilités est prévue pour 2007, portant ainsi le nombre de places disponibles à 465. Cet argent est pris essentiellement sur la part pour l'hébergement des jeunes majeurs qui diminue de 10 %.

Hochet

Pour la PJJ, 4,6 millions d'euros sont affectés à l'amélioration du patrimoine et à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité notamment des hébergements et ... 2,3 mil-

lions pour les Centres Fermés du public. Il est prévu également un recrutement de 290 personnels (dont 265 éducateurs) qui devront intervenir notamment dans les CEF et EPM et « pourront s'appuyer sur le réseau de parrainage des jeunes par des membres de la société civile » (*Vous savez, le hochet du ministre qui confond insertion et charité...*). Les élections arrivent, il faut faire de l'affichage.

Question finances, le sécuritaire paie mieux que l'éducatif ! Ce budget confirme en effet la poursuite de la mise en place des structures d'enfermement pour 2007, les structures existantes de prise en charge éducative de la PJJ se contentant des miettes.

CEF de Fragny (71)

Pour une prise de conscience...

Le Directeur Départemental de la PJJ et le président de la Sauvagerie de la Saône et Loire gestionnaire du CEF « Le Hameau » à Autun sont d'accord pour signaler des problèmes de fonctionnement « inhérents » à ce genres de structures toujours en phase « expérimentale » et dont il faut revisiter le projet « pédagogique » pour y apporter des « aménagements ».

Le constat de son dysfonctionnement a conduit le CEF à prendre des dispositions ! Une structure destinée à « *l'enfermement éducatif de mineurs en danger et récidivistes peut-elle se passer de savoirs faire et de l'expérience pour assumer sa fonction : la contenance et la réinsertion de jeunes écorchés vifs ?* » C'est la question que se posent, après deux années de fonctionnement, les responsables d'un CEF en Saône et Loire.

Les actes de violences subis et commis au sein de ces établissements interpellent enfin nos éminents responsables après que des organisations syndicales, des citoyens aient tiré la sonnette

d'alarme avant même l'ouverture de ces zones de non droit que sont souvent ces établissements. La clairvoyance a parfois un goût amer...

Nous avons déjà tout prédit. Dans 2 ans, feront-ils le constat que même des personnels qualifiés et avertis ne peuvent endiguer la violence et la mise en danger générées par le cahier des charges de ces lieux d'accueil ? Il semble que cette réflexion n'appartienne qu'aux exécutants et que nos cadres soient exempts de toute prise de conscience honnête ; « *loyauté envers l'administration et politique obligent* » !

Aveugles

Accéder à la haute hiérarchie de l'administration nécessiterait donc des qualités exemplaires : l'aveuglement organisé et la complaisance où l'art de laisser pourrir une situation ? Le dédain organisé envers les organisations syndicales alimente cette pensée du pourrissement d'une institution, du désengagement des êtres, en silence, loin des regards apeurés de nos concitoyens. Nous parlons

d'enfants. Aujourd'hui, certains individus font le choix de taire la douleur et de traiter dans l'isolement le symptôme. Amer constat d'une société qui ne sait plus éduquer ses enfants qu'en les enfermant.

Modernité ?

La liberté serait-elle incompatible avec l'éducation ? Rassurons nous, nos élus gardent un œil averti sur cette imposture et ne manqueront pas, quel que soit le parti, d'accuser l'adversaire d'être responsable des dégâts. Notre société s'acclimate du fait de taire l'autre pour le « mieux être » général ; désengageons-nous donc du rôle d'adulte, de parents, enfermons les mômes pour ne plus les voir. C'est ça la modernité ! Nos jeunes vont mal face à la lâcheté du monde des adultes. Et l'on traite le symptôme plutôt que la cause. Nous sommes en train de fonder une société sur ce constat érigé en principe et si certains en parlent trop, on cherchera des aménagements...

M. DUVETTE a le sens de l'orientation !

Déjà connu du tribunal et déferé deux fois en trois jours au moment où Sarkozy vilipendait les juges des enfants de Bobigny, M. n'a pas eu de chance.

La première fois, pendant le week-end, un CEF avait été demandé par le Parquet et le JE de permanence mais faute de place, le jeune a été placé dans un foyer du 93. Le lundi 29 septembre, mauvais jour, il est au dépôt et tout s'agite au Parquet. De plus au Ministère, le Garde des Sceaux reçoit. A ses côtés, le Préfet du 93 et le premier secrétaire du Ministère de l'Intérieur, et en face de lui le Premier président et le Procureur de Bobigny ainsi que la directrice départementale de la PJJ 93. L'objectif de cette rencontre étant d'apaiser les tensions par une médiation entre les protagonistes. Le Préfet présente alors le cas de M. considérant que ce jeune est l'exemple type pouvant illustrer le

« laxisme des juges ».

Attaché dans la voiture

Monsieur Duvette s'empare aussitôt de la situation et une place en CEF est immédiatement trouvée dans l'Orne. Trois éducateurs du CEF se déplacent au tribunal et entourent M. de leur sollicitude. Ils sont en pleine forme et motivés, c'est le premier pensionnaire du CEF ! A un feu rouge, M. tente de s'échapper de la voiture, mais vite stoppé dans son élan d'après les éducateurs. Se débattant, M a été maîtrisé « par la mise en place d'une technique de contention » : traduction, attaché dans la voiture. Pour lui faire croire que le CEF était très éloigné de la Seine-Saint-Denis, les éducateurs ont pris des chemins de traverse dans la campagne et ont mis le double du temps nécessaire pour rejoindre Alençon. Il fallait y penser... Nous essayons de prendre régulièrement des nouvelles de M. mais très vite,

les réponses du CEF sont laconiques, tout va bien, il n'y a pas de problème, circulez ! Au bout de 3 semaines, le CEF fait une demande de main levée, l'équipe estimant impossible de « travailler » avec ce jeune. En effet, celui-ci refuse son éloignement forcé et le cadre.

Sauve qui peut...

La veille du jugement à délai rapproché programmé le 30 Octobre, le jeune menace et blesse une éducatrice. Il est interpellé au CEF par la gendarmerie de Sainte Gauburge-Sainte Colombe et directement conduit au dépôt de Bobigny. Aucun représentant du CEF n'était présent à l'audience où a été prononcée sa mise en détention à Villepinte.

On pourrait aujourd'hui penser que si les éducateurs des SEAT et des CAE ont des difficultés à trouver une place en simple foyer éducatif, qu'ils s'adressent désormais directement à Monsieur Duvette (Tél : 01.44.77.74.32).